



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Mois de la découverte des métiers

Mode opératoire 2026



101010
011001
100110



LE MOIS DE LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

2 novembre au 5 décembre 2026

Une initiative



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Table des matières

Avant-propos	3
Les événements éligibles	3
Le calendrier des Nuits de l'orientation.....	4
Le calendrier des Evénement de Découverte des Métiers (E2DM).....	4
Reporting des preuves d'organisation des Nuits de l'orientation.....	4
Reporting des preuves d'organisation des Evénement de Découverte des Métiers (E2DM)	5
Reporting des bilans des Nuits de l'orientation.....	5
Reporting des bilans des Evénement de Découverte des Métiers (E2DM)	6
Financement du Mois de la découverte des métiers	6
Contacts utiles.....	6
Annexe.....	7

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la stratégie nationale déployée par les CCI, celle de positionner le réseau comme un acteur entre le monde de l'entreprise et le monde éducatif est un axe majeur.

Celui-ci est soutenu par le déploiement pour la 4ème année consécutive du Mois de la découverte des métiers du 02 novembre au 05 décembre 2026.

Le présent document a vocation à vous guider dans l'organisation et le choix de vos événements éligibles au financement du Mois de la Découverte des Métiers.

LES EVENEMENTS ELIGIBLES

Les Nuits de l'orientation constituent la cible principale des événements, mais ceux-ci peuvent aussi concerner toute opération concourant à la découverte des métiers, intitulée Événement de Découverte des Métiers (E2DM) avec a minima :

- La mise en valeur d'une filière sensible du territoire et la mobilisation de son écosystème d'acteurs, derrière chaque événement, une filière être en capacité d'identifier une filière métiers
- Le respect du calendrier : **les événements doivent être organisés entre le 2 novembre et le 5 décembre 2026** ;
- La cible :
 - il s'agit de s'adresser aux collégiens, lycéens et étudiants en réorientation suite à un parcours initié dans l'enseignement supérieur ;
 - les personnes en reconversion, les seniors et les demandeurs d'emploi sont aussi à cibler dans le cadre des Nuits de l'orientation en tenant compte de l'évolution de son concept ;
- Concernant les Nuits de l'orientation, **250 visiteurs sont attendus a minima** ;
- Il est demandé de **respecter la charte graphique des Nuits de l'orientation et son appellation**, en cas de modification, CCI France doit en être informée ;
- Concernant les événements (E2DM), les critères portent **a minima sur 50 personnes accueillies** et il n'y a pas de jauge pour les événements labellisés semaine de l'industrie ;
- Deux rencontres peuvent être considérées comme un événement unique, à condition d'afficher un seul nom, avec plusieurs dates ;
- Lorsqu'il y a des actions avec des classes/en cas de visites d'entreprises, les feuilles de présences seront demandées en justificatifs : liste de noms, avec la date de l'événement, et la garantie qu'ils aient bien été présents (l'enseignant/responsable du groupe peut être le garant de la feuille d'émargement et des présents correspondants) ;
- Le rôle de la CCI : la CCI peut être seule organisatrice de l'événement, ou partie prenante d'un événement co-porté avec des partenaires et dans ce cas le logo de la CCI doit figurer sur les supports de communication.

Ne sont pas éligibles

Les événements organisés au sein d'une structure de la CCI **à destination des apprenants de l'organisme de formation de la CCI.**

Les événements organisés visant **à promouvoir l'offre de l'organisme de formation de la CCI.**

Le calendrier des Nuits de l'orientation

Afin de mobiliser le plus grand nombre de partenaires, il est demandé à ce que le calendrier de l'ensemble des événements NO soit finalisé et renseigné au plus tard fin mars 2026 au lien suivant :

https://dircom.cci-info.fr/modules/DATABASES/formation_decouverte_metiers/

Seuls les NO renseignées dans cette base au plus tard fin mars seront éligibles au financement.

A noter que toutes les NO doivent être saisies, finançables ou non, afin d'amplifier l'impact du Mois de la découverte des Métiers.

Le calendrier des Événement de Découverte des Métiers (E2DM)

L'organisation des événements étant plus souple, il est demandé, à ce que le calendrier de l'ensemble des événements E2DM soit finalisé et renseigné au plus tard fin juin 2026 au lien suivant :

https://dircom.cci-info.fr/modules/DATABASES/formation_decouverte_metiers/

Seuls les E2DM renseignés dans cette base au plus tard fin juin seront éligibles au financement.

A noter que tous les E2DM doivent être saisis, finançables ou non, afin d'amplifier l'impact du Mois de la découverte des Métiers.

Nb : Dans la case "public_visé" nous vous invitons à renseigner les éléments suivants :

- **si l'événement est "ouvert"** - ex : course de l'orientation - vous devez mentionner les publics visés : collégien et/ou lycéen et/ou étudiant et/ou demandeur d'emploi etc...

- **si l'événement est "fermé"** - ex : événement à destination des collégiens d'un collège "x" - vous devez mentionner : "collégiens du Collège "x"..."

Reporting des preuves d'organisation des Nuits de l'orientation

Les preuves d'organisation de vos NO sont recueillies via une enquête "recueil de preuves" indépendante des "enquêtes bilans".

Cette enquête ainsi que le masque de saisie vous seront communiqués début novembre.

Seules les NO pour lesquelles les preuves auront été saisies dans les délais seront éligibles au financement :

- 1 enquête pour chacune de vos NO
- 1 seule preuve est exigée par NO : le visuel de la NO (affiche/flyer).

Date de saisie : fin octobre 2026

Vous devrez la compléter en 1 fois avec un élément justifiant de son organisation.

Reporting des preuves d'organisation des Evénement de Découverte des Métiers (E2DM)

Les preuves d'organisation de vos E2DM sont recueillies via une enquête "recueil de preuves" indépendante des "enquêtes bilans".

Cette enquête ainsi que le masque de saisie vous seront communiqué début novembre.

Seules les E2DM pour lesquels les preuves auront été saisies dans les délais seront éligibles au financement :

- 1 enquête pour chacun de vos E2DM ;
- Vous devrez la remplir en 1 fois avec un élément de preuve justifiant de son organisation.

1 seule preuve est exigée par E2DM :

- En cas d'événement ouverts au public le visuel de l'E2DM (affiche/flyer).
- En cas d'événement non ouverts au public (visite d'entreprise, intervention en établissement scolaire...) il est exigé une feuille de présence des participants : liste de noms, avec la date de l'évènement, et la garantie qu'ils aient bien été présents (l'enseignant/responsable du groupe peut être le garant de la feuille d'émargement et des présents correspondants).

Date de saisie : au fil de l'eau et au plus tard fin novembre 2026. /!\ pour les E2DM organisés après le 30 novembre, le faire dès que possible et au plus tard le 7 décembre.

Reporting des bilans des Nuits de l'orientation*

Le reporting de votre bilan pour vos NO se fait via une "une enquête bilan NO".

Cette enquête ainsi que le masque de saisie vous seront communiqués mi-octobre.

Seules les NO pour lesquelles les bilans auront été saisies dans les délais seront éligibles au financement.

A noter que toutes les NO doivent être saisies, finançables ou non, afin d'amplifier l'impact du Mois de la découverte des Métiers.

- ⇒ 1 enquête pour chacune de vos Nuits de l'Orientation.

Date de saisie : au fil de l'eau et au plus tard fin novembre 2026. /!\ pour les NO organisées après le 30 novembre, le faire dès que possible et au plus tard le 7 décembre.

Vous devrez la remplir en 1 fois avec tous les éléments de bilan.

* Pour Auvergne-Rhône Alpes et Bourgogne Franche-Comté, le reporting est réalisé par la CCIR.

Reporting des bilans des Evénement de Découverte des Métiers (E2DM) *

Le reporting de votre bilan pour vos E2DM se fait via une "une enquête bilan E2DM".

Cette enquête ainsi que le masque de saisie vous seront communiqués mi-octobre.

Seules les E2DM pour lesquels les bilans auront été saisis dans les délais seront éligibles au financement.

A noter que tous les E2DM doivent être saisis, finançables ou non, afin d'amplifier l'impact du Mois de la découverte des Métiers.

⇒ 1 enquête pour chacun de vos E2DM

Date de saisie : au fil de l'eau et au plus tard fin novembre 2026. /!\ pour les E2DM organisées après le 30 novembre, le faire dès que possible et au plus tard le 7 décembre.

Vous devrez la remplir en 1 fois avec tous les éléments de bilan.

* Pour Auvergne-Rhône Alpes et Bourgogne Franche-Comté, le reporting est réalisé par la CCIR.

Financement du Mois de la découverte des métiers

Une Nuit de l'orientation est financée 20 000 € ;

Un événement E2DM est financé 5 000 € ;

Chaque CCIR est limitée 13 actions.

Ce financement sera versé à votre CCIR fin décembre 2026, laquelle est chargée de la répartition auprès des CCIT.

Contacts utiles

Au niveau de CCI France :

Céline Petit : celine.petit@ccifrance.fr

Annexe

Contacts régionaux référents Découverte des métiers

Région	Correspondant régional	Coordonnées mails
AUVERGNE RHONE-ALPES	Nathalie PERRIN	n.perrin@auvergne-rhone-alpes.cci.fr ;
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Céline JORANDON	c.jorandon@bourgognefranchecomte.cci.fr
BRETAGNE	Carole VALLERIE	carole.vallerie@bretagne.cci.fr ;
CENTRE VAL DE LOIRE	Allison GAUTHIER	allison.gauthier@centre.cci.fr ;
CORSE	Montagna GUEHL-CONDELLO	Montagna.Guehl@cci.corsica
DROM-ILES DE GUADELOUPE	Iris KONSO MUNDIERTE	i.konso-mundierte@guadeloupe.cci.fr
DROM-GUYANE	Lysiane NEMOUTHE-CALUMEY Stéphen KOESSLER	l.nemouthe@guyane.cci.fr ; s.koessler@guyane.cci.fr
DROM-MARTINIQUE	Audrey FLORENT	a.florent@martinique.cci.fr ;
DROM-MAYOTTE	Sinda MOUSTOIFA	msinda@mayotte.cci.fr
DROM-LA REUNION	Catherine FOUILHOX Isabelle VERRougSTRAETE	catherine.fouilhox@reunion.cci.fr ; isabelle.verrougstraete@reunion.cci.fr
GRAND EST	Sylvie KEIFF	s.keiff@grandest.cci.fr
HAUTS-DE-FRANCE	Sandrine BAILLEUL	s.bailleul@hautsdefrance.cci.fr ;
NORMANDIE	Delphine WAHL	Delphine.WAHL@normandie.cci.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Sylvie BOUSQUET	s.bousquet@correze.cci.fr
OCCITANIE	Benoît MALTHET	b.malthet@occitanie.cci.fr ;
PARIS/ILE-DE-FRANCE	Philippe REGIMBART	pregimbart@cci-paris-idf.fr ;
PAYS-DE-LA-LOIRE	Christophe THOUVENOT Isabelle ARRIAU Gaelle SAINT-DRENANT	christophe.thouvenot@paysdelaloire.cci.fr Isabelle.ARRIAU@paysdelaloire.cci.fr Gaelle.SAINT-DRENANT@paysdelaloire.cci.fr
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	Wilfried PELLEGRINO	wilfried.pellegrino@cciamp.com ;